

Le baccalauréat : repères historiques

Le baccalauréat : repères historiques

C'est le **décret organique du 17 mars 1808** qui crée le baccalauréat. Les candidats doivent être âgés d'au moins 16 ans et l'examen ne comporte que des épreuves orales portant sur des auteurs grecs et latins, sur la rhétorique, l'histoire, la géographie et la philosophie. Les premiers bacheliers sont au nombre de 31. Julie Daubié sera la première bachelière en 1861.

Ce diplôme, qui a la double particularité de **sanctionner la fin des études secondaires et d'ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur** (le baccalauréat est le premier grade universitaire), va se démocratiser au fil du temps : en 1880, à peine 1 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat, proportion qui s'élève à 64,2 % en 2006.

Les évolutions du baccalauréat.

De 1930 à 1948, le nombre de candidats reçu à l'examen double, passant de 15 000 à 30 000. Il atteint 150 000 en 1973, 250 000 en 1985 et 470 000 en 1998.

En 2006, on compte 524 057 bacheliers dont 282 788 lauréats du baccalauréat général, 140 707 lauréats du baccalauréat technologique et 100 562 lauréats du baccalauréat professionnel.

En 1993, les nouvelles séries du baccalauréat général sont instituées :

ES (économique et social), L (littéraire), S (scientifique). Ces trois bacs généraux visent la poursuite d'études supérieures (universités, grandes écoles, instituts universitaires de technologie).

Créé en 1968, le baccalauréat technologique associe une formation générale à une formation technologique. Il implique la poursuite d'études (BTS, DUT, écoles spécialisées). Il existe huit bacs technologiques.

Le baccalauréat professionnel a vu le jour en 1985. Créés en étroite relation avec les milieux professionnels, les bacs professionnels répondent à la demande des entreprises en techniciens d'atelier, employés ou ouvriers hautement qualifiés. Leur objectif est prioritairement l'entrée dans la vie active, même s'ils permettent dans certains cas la poursuite d'études.

Quelques dates clés

- 17 mars 1808 :** création du baccalauréat
- 1821 :** création d'un baccalauréat ès-sciences
- 1830 :** introduction de la première épreuve écrite (composition française ou traduction d'un auteur classique)
- 1853 :** introduction d'une épreuve de langue vivante
- 1874 :** le baccalauréat ès-lettres est scindé en deux séries d'épreuves à passer à une année d'intervalle (origine des deux parties)
- 1902 :** le grade de bachelier confère les mêmes droits, quels que soient la nature, le nombre des séries ou les mentions, option philosophie et option mathématiques élémentaires
- 1927 :** trois séries pour la première partie (A latin-grec, A' latin-langue vivante, B langues vivantes)
- 1946 :** apparition de sept séries de première partie (quatre classiques, deux modernes, une technique)
- 1953 :** création de la série technique B - Technique et économique.
Remplacement de la session de septembre par un oral de contrôle.
- 1963 :** création d'un examen probatoire à la fin de la classe de première. Structure du baccalauréat :
- une session avec oral de contrôle éventuel,
 - cinq séries.
- 1965 :** suppression du probatoire qui reste exigible pour la session de 1965.
- 1966 :** deux sessions.
Délivrance d'un certificat de fin d'études secondaires pour les ajournés (note moyenne : 8/20).
- 1968 :** création de nouvelles séries d'épreuves :
- Série A - Philosophie-lettres,
 - Série B - Economique et social,
 - Série C - Mathématiques et sciences physiques,
 - Série D - Mathématiques et sciences de la nature,
 - Série E - Mathématiques et technique.
- A titre exceptionnel l'examen ne comporte, pour les deux sessions de 1968, que des épreuves orales obligatoires auxquelles s'ajoutent des épreuves facultatives.
- 1968 :** création du baccalauréat technologique
- 1969 :** création de la série D' sciences agronomiques et techniques, institution des épreuves anticipées de français (oral et écrit)
- 1970 :** création, dans la série A, de l'option A6 éducation musicale et A7 arts

- plastiques
- 1985 :** création du baccalauréat professionnel
- 1993 :** création des nouvelles séries du baccalauréat général, ES (économique et social), L (littéraire), S (scientifique)
- 1993 :** création des nouvelles séries du baccalauréat technologique. Les séries F, G, H sont remplacées par les séries STI, STL, SMS et STT
- 2001 :** premiers effets de la réforme du lycée sur les épreuves anticipées en fin de première L et ES.
- En série littéraire, deux nouvelles épreuves sont introduites, en plus des épreuves écrite et orale de français : une épreuve écrite d'enseignement scientifique et une épreuve écrite de mathématiques-informatique (durée de chaque épreuve 1h30, coefficient 2).
 - En série économique et sociale, les candidats passent, en plus des épreuves de français, une épreuve écrite d'enseignement scientifique (durée 1h30, coefficient 2).
- 2002 :** conséquences de la réforme du lycée sur les épreuves terminales du baccalauréat d'enseignement général (séries ES, L, S).
- 2003 :** introduction d'une épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques pour les candidats de la série S.
- 2005 :** épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences de la vie et de la Terre en série S.